



BULLETIN MUNICIPAL



Le mot du Maire

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire liée à la COVID, l'espoir d'un redémarrage de l'activité économique et d'un retour à une vie sociale normale a été vite effacé par un nouveau confinement. Le déploiement de la vaccination et la poursuite des mesures de précaution sanitaire nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme et de prévoir les moments de convivialité non réalisés.

Au niveau communal, malgré le contexte morose, il faut noter de nouvelles réalisations. L'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension, qui va de Lolme à Saint-Avit-Sénieur, commencée en mars dernier, avance à son rythme normal et devrait se terminer en fin d'année. Cette ligne vieille de près d'un siècle et qui est la colonne vertébrale en énergie électrique de notre commune a vécu. La nouvelle ligne, mise sous terre et en terrain public, devrait nous éviter tous les désagréments liés aux coupures occasionnées par les événements climatiques de plus en plus fréquents, et nous apporter un réel confort d'utilisation, surtout en période hivernale.

La nouvelle collecte des déchets ménagers mise en place durant l'année passée dans le cadre de la redevance incitative a connu un démarrage difficile. Les corrections nécessaires à son bon fonctionnement sont mises en place progressivement et avec un peu de bonne volonté de la part des uns et des autres tout devrait rapidement rentrer dans l'ordre.

Dans le cimetière communal un columbarium est installé depuis début juin et répond ainsi au souhait des familles demanderesse en matière d'incinération, d'inhumation et de dispersion des cendres de leurs défunts.

Les beaux jours sont là et les vacances approchent. Bonnes vacances à toutes et à tous, restez toujours très prudents en attendant une rentrée, qui nous l'espérons, nous permettra d'organiser des moments de rencontre festifs, notamment la cérémonie de remise de la médaille communale à Jean Pierre HEYRAUD, maire de la commune pendant 49 ans. Cette cérémonie est prévue le 4 septembre prochain. De plus amples informations vous seront fournies très prochainement.

Francis MONTAUDOUIN

Réunion du conseil municipal du 25 janvier 2021 à 18 heures.

Présents : Mme Christelle COSER, M. Patrick DELPIT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Pascal CATHOT. M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : Mme Christelle COSER.

Aménagement d'un parking et accessibilité mairie et salle des fêtes.

Actuellement il n'y a pas d'emplacement de stationnement sécurisé aux abords de la mairie et de la salle des fêtes. Le stationnement s'effectue sur le bas-côté de la voie communale, voie étroite et non adaptée, avec un fossé sur le bas-côté. De plus, les 3 à 4 places utilisées à ce jour entre la mairie et la salle des fêtes sont un obstacle à toute intervention des services d'urgence, de secours et d'incendie sur ces bâtiments.

Le maire présente au conseil municipal le projet d'étude de faisabilité d'aménagement d'un parking, et d'accessibilité de la mairie et de la salle de fêtes.

L'estimation de ce projet est de 85 129,20 euros TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve ce projet,
- sollicite une subvention DETR pour un montant de 35 470,50 euros,
- sollicite une subvention auprès du conseil départemental de 17 735,25 euros,
- donne pouvoir au maire pour signatures de toutes les pièces nécessaires à cette opération,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.

Réunion du conseil municipal du 6 février 2021 à 9 heures.

Présents : Mme Christelle COSER, M. Patrick DELPIT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Pascal CATHOT.

Absents excusés : M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Patrick DELPIT.

Convention SMD3.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 propose une convention d'échange de données informatisées avec la commune.

Ces échanges de données ont pour objectif de faciliter la mission de service public de chacune des parties.

Les données ne peuvent en aucun cas être commercialisées ou mises à disposition d'un tiers.

Chaque partie s'engage à traiter les données dans le respect

de la loi informatique et liberté du 20 juin 2018 et du règlement général à la protection des données personnelles du 27 avril 2016.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte la convention d'échange de données informatisées proposées par le SMD3,
- dit que la convention est établie pour un an, renouvelable par tacite reconduction pendant quatre ans,
- et autorise le maire à signer la convention.

Attributions compensatoires de la CCBDP.

Mme Christelle COSER fait le rapport, au conseil municipal, de la dernière réunion de la commission CLECT de la CCBDP.

Après délibération, le conseil municipal approuve le montant des attributions de compensation provisoires de l'année 2020 pour la somme de 29 440 euros.

Règlement intérieur du cimetière communal.

Le règlement intérieur du cimetière communal est finalisé et fera l'objet d'une délibération lors de l'installation du columbarium et du caveau provisoire.

Commission communale des impôts directs (CCID).

Par délibération n° 2020-18 en date du 6 juillet 2020, le conseil municipal a établi la liste des contribuables susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

La direction départementale des finances publiques a désigné, le 20 juillet 2020, pour la période comprise entre le 20 juillet 2020 et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal, comme membres de la CCID ;

- titulaires : M. Pascal CATHOT, M. Alain BOURGEIX, M. Joël CLAVEL, M. Jean Pierre CHADEFAUD, Mme Marie France COSER, M. Pierre Jean COSER.
- suppléants : Mme Claude-Lucile DOLIVET, Mme Josiane DELPIT, M. Philippe GIRARDIN, M. Jean Paul FAUCHIER, Mme Christine GRIMAL, M. Bertrand GUERIN.

Commission de contrôle des listes électorales.

Sur proposition du conseil municipal, sont nommés, pour la commune de Sainte Croix de Beaumont, par l'arrêté préfectoral n° 24-2020-12-21-001 en date du 21 décembre 2020, les membres de commissions de contrôle chargés de la régularité de listes électorales suivants ;

- au titre de conseiller municipal : titulaire M. Denis RAMBAUD et suppléant M. Frédéric SOUFFRON,
- au titre de délégué de l'administration : titulaire Mme Josette SOULAGE et suppléante Mme Viviane ALARY,
- au titre de délégué du tribunal : titulaire Mme Marie France COSER et suppléant M. Jean Pierre FRUMENTI.

Questions diverses.

Des travaux de rénovation et de peinture sont à réaliser sur les menuiseries extérieures de la mairie, de la salle des fêtes et du presbytère. Le maire est chargé de faire établir des devis auprès des entreprises de menuiserie et de peinture.

Il est évoqué, sur le hameau de Barjou, un problème de fossé endommagé par la circulation routière et qui ne remplit plus ses fonctions. Le maire contactera le service voirie de la CCBDP pour apporter une solution à cette situation.

Suite à un sinistre de dégât des eaux, dans la cave du logement communal ouest de la mairie, la problématique d'inondation et d'humidité des caves des logements communaux de la mairie est soulevée. Une étude sera menée pour apporter des solutions à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures.

Réunion du conseil municipal du 24 mars 2021 à 18 heures

Présents : Mme Christelle COSER, M. Patrick DELPIT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Absent excusé : M. Pascal CATHOT.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Frédéric SOUFFRON.

Compte administratif 2020.

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick DELPIT, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Compte administratif 2020 logement communal Est.

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick DELPIT, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du logement communal Est.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Après délibération, le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de l'exercice : 33 458,01

Résultats antérieurs reportés : 324 609,89

Résultat à affecter : 358 067,90

Solde d'exécution cumulé d'investissement : 2 462,40

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 45 833,00

Besoin de financement : 43 370,60

Affectation : 358 067,90

Affectation en réserve : 43 370,60

Report en fonctionnement : 314 697,30

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (budget logement Est).

Après délibération, le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de l'exercice : 0,00

Résultats antérieurs reportés : -137,53

Résultat à affecter : -137,53

Solde d'exécution cumulé d'investissement : -94 676,01

Besoin de financement : 94 676,01

Déficit reporté : -137,53

Compte de gestion 2020.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Compte de gestion 2020 logement communal Est.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le logement communal Est.

Modification des statuts de la CCBDP (création d'une Maison France Services).

Le maire présente au conseil municipal la création par le conseil communautaire de la Maison France Services et la modification des statuts de la CCBDP pour intégrer cette nouvelle compétence.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter les nouveaux statuts de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord.

Motion projet « Hercule ».

Le maire présente au conseil municipal le projet de réorganisation d'EDF baptisé « Hercule » qui vise d'ici 2022 à scinder l'entreprise EDF en 2 entités ; EDF bleu et EDF vert partiellement privatisées et introduites en bourse.

Après délibération, le conseil municipal s'oppose au projet « Hercule » qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

Convention adressage avec l'ATD24.

Le maire expose au conseil municipal l'intérêt d'établir un plan d'adressage des voies de la commune dans le but de faciliter l'accès des services de secours, de distribution du courrier de la poste, des sociétés de livraison à domicile, et dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

La réalisation du plan d'adressage sera effectuée en interne (M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON) avec l'accompagnement de l'ATD24.

Après délibération, le conseil municipal valide le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune et autorise l'engagement des demandes préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Défense des bureaux de poste.

Après délibération, le conseil municipal refuse et s'oppose aux modifications des plages horaires et à la transformation des bureaux de poste en agence communale dans notre communauté de communes. Le conseil municipal soutiendra toutes les initiatives prises par les communes concernées par ces situations et par les associations des maires de notre département afin de maintenir le service public de la Poste.

Référent sécurité routière.

Après délibération, le conseil municipal nomme M. Denis RAMBAUD référent Sécurité Routière.

Référent défense.

Après délibération, le conseil municipal nomme M. Denis RAMBAUD référent Sécurité Défense.

Informations du maire.

Le conseil municipal recherche une personne susceptible d'assurer la plantation et l'arrosage des fleurs dans le bourg pendant la période estivale.

Le conseil municipal recherche une personne susceptible d'assurer le gardiennage et l'entretien de l'église à l'année.

La parution du prochain bulletin municipal est prévue pour juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Réunion du conseil municipal du 16 avril 2021 à 18 heures.

Présents : Mme Christelle COSER, M. Pascal CATHOT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Absent excusé : M. Patrick DELPIT.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Pascal CATHOT.

Vote des taux de taxes locales 2021.

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, entre 2018 et 2022 inclus, entraîne certaines modifications. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est toujours en vigueur.

Il n'est plus nécessaire de voter le taux de taxe d'habitation pour l'année 2021, le taux figé de l'année 2019 s'appliquant automatiquement pour les résidences secondaires et les résidences principales encore taxées.

De plus afin de compenser la perte due à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales la taxe foncière sur les propriétés bâties est aménagée. La part départementale est transférée sur la part communale. Le taux de taxe communal est désormais la somme du taux communal et du taux départemental.

Après délibération, le conseil municipal détermine les taux de taxes suivants pour l'année 2021 ;

- taxe foncière sur les propriétés bâties : taux de 38,81% (taux communal de 12,83% + taux départemental de 25,98%). (reconduction des taux de l'année 2020).

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : taux de 79,10% (reconduction du taux de l'année 2020).

Vote des budgets primitifs 2021.

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 446 442,30 euros.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 156 211,01 euros.

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 du logement communal Est.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 137,53 euros.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 94 813,54 euros.

Adhésion au groupement de commande du SDE24.

Après délibération, le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de Sainte Croix au groupement de commande du SDE24 pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

Convention SDIS24.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve la mise en place du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie et accepte la convention proposée par le SDIS24,

- accepte le montant de la prestation d'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie et le montant de la participation aux frais de contrôle technique.

Borne ou poteau incendie « Les Combals ».

Le maire explique au conseil municipal le projet d'implantation d'une borne ou d'un poteau incendie en commun avec la commune de Rampieux au lieudit « Les Combals ».

Après délibération, le conseil municipal approuve ce projet.

Informations diverses.

Le maire informe le conseil municipal de :

- l'avancement des travaux d'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension Lolme-Saint Romain de Monpazier-Sainte Croix de Beaumont-Saint Avit Senieur, de l'installation imminente du columbarium dans le cimetière communal,
- des travaux programmés de voirie communale, pour l'année 2021, dans le cadre communautaire, pour un montant de 15 848,10 euros. Sont concernées les voies communales n° 3 (bas du Bourg et secteur Terres Hautes) et n° 5 (secteur Barjou),
- du planning de fauchage 2021 (1^{ère} intervention mi-mai et 2^{ème} intervention mi-juillet).

Questions diverses.

Il est évoqué la rénovation de la salle des archives située au 1^{er} étage de la mairie afin de l'aménager en salle de réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.

BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

On entend par déchets verts, les branches d'arbres, l'herbe coupée, les feuilles mortes, les fruits tombés au sol et tous les résidus de tonte ou de taille.

En Dordogne le brûlage des déchets verts, à l'air libre ou en incinérateur, est interdit du 1^{er} mars au 30 septembre. Il est toléré du 1^{er} octobre au 28 février sous condition d'effectuer une déclaration en mairie 3 jours avant la date de brûlage.

L'élimination des déchets verts se fait par compostage ou par broyage et utilisation en paillage ou par dépôt en déchetterie.

Le brûlage des déchets autres que les déchets verts est strictement interdit.

CNI (CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ)

Depuis le 15 mars 2021, une nouvelle carte nationale d'identité entre progressivement en circulation en France. Son déploiement s'effectue région par région, pour le département de la Dordogne la date retenue est le 14 juin.

A compter du 2 août 2021, tout citoyen demandant une nouvelle carte d'identité se verra délivrer une carte sous ce nouveau format.

Cette nouvelle carte se présente sous la forme d'une carte bancaire. Elle est plus sécurisée, plus pratique. Elle permettra de lutter plus efficacement contre la falsification et l'usurpation d'identité.

Sa validité est de 10 ans.

L'ancienne carte reste valable jusqu'à la date portée à son verso, en principe 10 ans après son établissement. Par dérogation, les cartes expirant en 2021, 2022 et 2023 et dont le titulaire est né avant 1995 bénéficient d'un allongement de la date de validité, de 5 ans, mis en place en 2014.

Toute demande de nouvelle carte d'identité s'effectue auprès d'une mairie équipée d'une station d'enregistrement, par exemple la mairie de Lalinde.

REDEVANCE INCITATIVE ET DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis un an la collecte des déchets ménagers a été modifiée dans le cadre de la redevance incitative. Il convient aujourd'hui de faire le point sur ce sujet et de préciser les points qui peuvent encore poser problème.

La redevance incitative.

A ce jour, chaque foyer soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties est redevable de la taxe sur la collecte des ordures ménagères. Cette disposition est contestable car elle soumet à cette taxe les logements vacants pour cause de vétusté ou de non location. Cette taxe va être supprimée et remplacée par la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2022 pour notre commune. Seront soumis à cette redevance tous les logements habitables et occupés.

La facturation effective débutera à compter du 1^{er} janvier 2022. L'année 2021 fera l'objet d'une facture fictive, non exigible, permettant de se familiariser avec le principe et de corriger éventuellement les fréquences de dépôts des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers.

Un seul point de collecte est conservé, celui du Bourg. Les 3 autres (Barjou, Brassac et La Laurencie) sont supprimés.

Désormais le point de collecte est équipé de bornes de couleur :

- verte pour le verre,
- marron pour le carton,
- jaune pour le papier, les emballages divers,
- noire pour les déchets ménagers non recyclables

Il est donc indispensable d'effectuer un tri préalable pour isoler les produits destinés à la déchetterie, les déchets compostables et enfin ceux destinés à être déposés au point de collecte. En aucun cas le point de collecte ne doit servir de déchetterie ou de bac à compost.

Les bornes de couleur marron, jaune et verte sont d'accès libre. Seules les bornes noires sont soumises à facturation et nécessitent une carte d'accès. Cette carte d'accès est disponible moyennant une demande auprès du SMD3, organisme collecteur des déchets ménagers pour la commune, dont les coordonnées sont disponibles à la mairie, au point de collecte et sur internet.

Bien entendu aucun dépôt ne doit être effectué en dehors des bornes. Des poursuites seront engagées auprès des contrevenants. En cas de problème ou de dysfonctionnement la mairie et le SMD3 sont à votre écoute.

Nous sommes conscients du changement important apporté dans vos habitudes mais il est toujours préférable de dialoguer sur les problèmes rencontrés et d'apporter les solutions plutôt que de camper sur des attitudes négatives.

MAISON FRANCE SERVICES

Depuis le 1^{er} avril dernier un espace France Services est ouvert à Lalinde dans le cadre de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord et accessible aux habitants de celle-ci et donc de notre commune.

Il s'agit d'un service ouvert au public pour vous assister dans vos démarches administratives et numériques du quotidien dans les domaines :

- de la formation, de l'emploi et de la retraite,
- de la santé,
- de l'état civil et de la famille,
- de la justice,
- du budget,
- du logement, de la mobilité et du courrier.

Dans ces domaines, cet espace vous accueille, vous fournit les informations que vous recherchez et vous oriente vers les services publics adéquats. Il vous accompagne dans vos démarches administratives. Il met également à votre disposition les outils informatiques nécessaires à ces démarches et vous aide à utiliser les services numériques correspondants.

Cet espace France Services se situe à Lalinde, 36 Boulevard Stalingrad. Les heures d'ouverture sont le lundi de 14 à 17 heures, les mardi, mercredi et jeudi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures et le vendredi de 9 à 12 heures

COMITÉ DES FÊTES

L'assemblée générale annuelle du comité des fêtes se tiendra, le lundi 5 juillet 2021 à 20 heures 30, à la salle des fêtes de Sainte Croix. Nous vous attendons nombreux. Y sera évoqué le bilan moral et financier de l'année écoulée, le renouvellement du bureau et les projets pour l'année 2021.

PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan canicule, un registre nominatif d'identification des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile doit être mis en place. L'inscription sur ce registre est facultative mais a pour finalité de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule. Les informations qui seront recueillies dans le registre, seront consignées en respectant les règles de gestion et de confidentialité des données.

L'inscription se déroule en mairie aux horaires d'ouverture.

JEUX POUR L'ÉTÉ

Sudokus:

2			7	1	8			9
					4	1		
	6	4	9			8		
3	4		1		9	2		8
5								3
9		8	3		2		1	6
		9			3	5	6	
		2	5					
7			6	9	1			4

5	2		6				7	1
7	6		1		9	3		
		3			4			8
6						7	3	
9			5		3			4
	1	7						9
8			2			5		
		6	8		5		1	7
4	5				7		8	6

La population actuelle de la commune de Sainte Croix s'élève à 87 habitants au dernier recensement de 2019. Si aujourd'hui la commune est classée dans les très petites communes il n'en a pas toujours été ainsi. Aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles le nombre d'habitants oscille entre 500 et 600 avec un pic à 621 en 1836.

Il y a 150 ans, à la sortie de la guerre franco-prussienne il y a 554 habitants. La chute vertigineuse de la population a débuté dans le dernier quart du 19^{ème} siècle avec la mécanisation de l'agriculture et une demande moins forte de main d'œuvre rurale. Les jeunes sont partis vers les villes, attirés par les emplois offerts dans le monde industriel en plein essor et pour se soustraire à l'emprise encore très forte des familles patriarcales. La crise du phylloxéra sur la commune, où la vigne est encore très présente, a accéléré la désertification des campagnes.

La guerre de 1914-18 avec son lot de morts a entraîné un important déficit des naissances. La seconde guerre mondiale dans une moindre mesure a accentué le phénomène.

En 1872 on dénombre 119 habitations abritant 123 ménages, soit 1 ménage par habitation à l'exception du bourg (6 ménages pour 4 maisons), Parrot (3 pour 2) et Cassagnol (4 pour 3).

L'habitat dispersé se compose de gros hameaux, les plus importants nommés villages. Le bourg abrite 46 habitants. Ensuite viennent Barjou avec 76 habitants, Le Prieur 45 habitants, Grand Brassac et La Laurencie 39 habitants, La Bourgade et Tailladet 32 habitants et Gorce avec 24 habitants.

La population masculine est légèrement supérieure (285 se décomposant en 165 garçons, 110 hommes mariés et 10 veufs) à la population féminine (269 dont 138 filles, 106 femmes mariées et 25 veuves).

Le maire en place est Jean Baptiste de LAULANIE,

propriétaire du château de Sainte Croix et de forges à la Mouline Basse et dans les communes environnantes. Sa famille, encore prospère à cette période, composée de 9 membres est entourée de 6 domestiques, 3 femmes de chambre, 3 servantes, 1 cocher, 1 garde et 1 forgeron. Dans le bourg il y a un instituteur.

Les professions, majoritairement orientées vers le travail de la terre, se déclinent en cultivateurs et propriétaires. Les plus aisés sont accompagnés d'un ou deux domestiques et parfois d'une servante. Les vigneronns sont au nombre de 3 (1 dans le bourg et 2 au Mayne, hameau disparu sur le plateau) mais chaque ferme possède sa vigne.

D'autres métiers sont présents sur la commune pour satisfaire aux besoins des ménages. Ainsi on recense :

2 tisserands (1 à Barjou et 1 à Jean Grandou, hameau disparu situé à coté de Jean Grand),

2 charrons (1 à La Toutounelle et 1 à Terres Hautes),

2 menuisiers (1 au Prieur et 1 à La Bourgade),

1 vétérinaire à Tailladet,

1 cordonnier à Tailladet,

2 tailleurs, le père et le fils, à La Bourgade,

1 meunier à La Mouline Haute, l'actuel Moulin de Las Places.

Une profession non liée au monde agricole, 1 surveillant de travaux publics à Terres Hautes et 5 personnes déclarées sans profession (1 à La Laurencie, 1 à La Bourgade, 1 à Jean Grand, 1 à Jean Grandou et 1 au Terme de Mas, ancien nom de La Combe du Mas), complètent ce recensement.

C'était il y a 150 ans ...



La Moisson, 1874, Léon Augustin Lhermitte, Musée des Beaux-Arts de Carcassonne, 122x205.

NUMÉROS UTILES

Mairie de Sainte-Croix

Téléphone : 05 53 63 25 20

Mail : mairie.stecroix-de-bt@wanadoo.fr

15 : SAMU

18 : Pompiers

17 : Police

112 : Urgences

09 72 67 50 24 : Dépannage Electricité (Enedis)

05 53 30 21 98 : Dépannage Eau (Sogedo)



Bulletin municipal n° 2- Juin 2021

Publié et imprimé par la municipalité de Sainte-Croix

Directeur de publication : Francis MONTAUDOUIN